



Conférence des Parties

Vingt-huitième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023

Point 19 a) de l'ordre du jour

Conclusion des travaux de la session

Adoption du projet de rapport sur la session

Projet de rapport de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties

Rapporteuse : Rochelle Newbold (Bahamas)

Table des matières

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, la vingt-huitième session de la Conférence des Parties (COP) s'est tenue au Centre Expo City à Doubaï (Émirats arabes unis) du 30 novembre au 12 décembre 2023. Sameh Shoukry (Égypte), Président de la vingt-septième session de la COP, a ouvert la 1^{re} séance de la vingt-huitième session¹ jeudi 30 novembre² et a fait une déclaration³.

2. Simon Stiell, Secrétaire exécutif de la Convention, et Jim Skea, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ont fait des déclarations à la 1^{re} séance⁴. Un hommage a été rendu à Pete Betts (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et à Saleemul Huq (Bangladesh), tous deux décédés en octobre 2023.

¹ Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

² La vingt-huitième session de la COP s'est tenue parallèlement à la dix-huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et à la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA font l'objet de rapports distincts. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant leurs sessions respectives figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

³ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 3 h 41 min. 39 sec.).

⁴ L'enregistrement des déclarations est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 3 h 10 min. 52 sec.).



II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Président de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la 1^{re} séance de la COP, le Président de la vingt-septième session a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies. Il a informé les Parties que le cycle se poursuivrait avec un président issu du groupe des États d'Asie et du Pacifique. Sur proposition du Président de sa vingt-septième session, la COP a élu par acclamation à la présidence de sa vingt-huitième session Sultan Ahmed Al Jaber, Ministre de l'industrie et des technologies avancées des Émirats arabes unis et envoyé spécial pour les changements climatiques, qui a fait une déclaration⁵.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

4. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné le document [FCCC/CP/2023/1/Add.2](#), dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties s'étaient accordées pendant les consultations concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs et subsidiaires, et qui sont exposés aux paragraphes 5 à 8 ci-dessous.

5. À la même séance, le Président a proposé que les ordres du jour provisoires supplémentaires de ces organes⁶ soient adoptés sans inclure ni les points proposés par les Parties ni le point 10 h) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), « Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord ».

6. Le Président a proposé que l'examen des questions et préoccupations sous-jacentes liées aux points énumérés ci-après qui ne seraient pas inscrits aux ordres du jour, puisse avoir lieu dans le cadre d'autres points, conformément aux mandats existants, ou de consultations qui seraient menées par la présidence :

a) Point 18 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-huitième session de la COP, « Montagnes et changements climatiques : nécessité de protéger les écosystèmes montagneux vulnérables tout en renforçant la résilience des peuples montagnards et de leurs économies afin de réduire les pertes et préjudices » – ces questions pourraient être examinées dans le cadre du 16^e Forum des coordonnateurs du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, consacré cette année aux moyens de mieux appréhender et de combler les déficits de connaissances relatives à l'adaptation dans les zones montagneuses, les latitudes polaires et la cryosphère, ainsi que dans le cadre des futures activités du programme de travail de Nairobi ;

⁵ L'enregistrement de la déclaration est disponible à l'adresse suivante : https://unfccc-events.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 3 h 31 min. 20 sec.).

⁶ [FCCC/CP/2023/1/Add.2](#), [FCCC/KP/CMP/2023/1/Add.2](#), [FCCC/PA/CMA/2023/1/Add.3](#), [FCCC/SBSTA/2023/5/Add.2](#) et [FCCC/SBI/2023/11/Add.2](#).

b) Points 20, 15 et 21 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la cinquième session de la CMA, de la cinquante-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de la cinquante-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), « Augmentation d'urgence de l'appui financier apporté par les pays développés parties conformément au paragraphe 5 de l'article 4 de l'Accord de Paris afin de permettre l'application de cet article en faveur des pays en développement » – ces questions pourraient être examinées au titre du point 10 a) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA, « Questions relatives au Comité permanent du financement » ;

c) Point 19 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA, « Doublement du montant des ressources allouées à l'adaptation dans le cadre des efforts visant à appliquer les dispositions du paragraphe 11 de la décision 1/CP.26 et du paragraphe 18 de la décision 1/CMA.3 concernant le financement de l'adaptation » – ces questions pourraient être examinées au titre du point 10 a) de ce même ordre du jour, « Questions relatives au Comité permanent du financement » ;

d) Points 19, 21, 16 et 22 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la vingt-huitième session de la COP, de la cinquième session de la CMA, de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI, « Mise en œuvre des principes de l'équité, des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, conformément au paragraphe 2 de l'article 2 de l'Accord de Paris » – ces questions pourraient être examinées au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA, « Premier bilan mondial », et des points 5 et 8 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI, « Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris » ;

e) Points 20, 22, 17 et 23 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la vingt-huitième session de la COP, de la cinquième session de la CMA, de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI, « Mission 1,5 : incitations positives visant à accélérer les mesures précoces et les politiques déterminées au niveau national » – ces questions pourraient être examinées au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA, « Premier bilan mondial », et des points 5 et 8 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI, « Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris » ;

f) Points 21, 15, 23, 18 et 24 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la vingt-huitième session de la COP, de la dix-huitième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), de la cinquième session de la CMA, de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI, « Préoccupations concernant les mesures commerciales unilatérales liées aux changements climatiques et leurs conséquences potentiellement néfastes sur les transitions équitables et justes, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté » – ces questions pourraient être examinées au titre du point 4 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA, « Premier bilan mondial », et des points 5 et 8 des ordres du jour provisoires supplémentaires respectifs de la cinquante-neuvième session du SBSTA et de la cinquante-neuvième session du SBI, « Questions relatives au bilan mondial au titre de l'Accord de Paris » ;

g) Point 10 h) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA, « Dialogue de Charm el-Cheikh sur le champ d'application du paragraphe 1 c) de l'article 2 de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 de l'Accord » – le rapport sur le dialogue pourrait être examiné lors des débats sur le point 10 a) de ce même ordre du jour, « Questions relatives au Comité permanent du financement ».

7. Le Président a également proposé de convoquer des consultations sur la voie à suivre concernant les points énumérés ci-après, qui ne figureraient pas à l'ordre du jour :

a) Point 16 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA, « Besoins spécifiques et situation particulière de l'Afrique » – les résultats des consultations sur la voie à suivre seront communiqués au titre du point 24 de ce même ordre du jour, « Questions diverses » ;

b) Point 10 i) de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la cinquième session de la CMA, « Septième examen du Mécanisme financier » – les résultats des consultations sur la voie à suivre seront communiqués à la CMA à cette session ;

c) Point 14 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la dix-huitième session de la CMP, « Questions relatives au paragraphe 9 de l'article 3 et à l'article 21 du Protocole de Kyoto » – les résultats des consultations sur la voie à suivre seront communiqués à la CMP à cette session.

8. Le Président a informé les Parties que les éléments convenus exposés aux paragraphes 5 à 7 ci-dessus n'excluaient pas l'examen de toute question ou préoccupation connexe qu'elles pourraient soulever au cours des discussions sur d'autres points de l'ordre du jour. Il les a également informées que ces éléments s'appliquaient aux ordres du jour de la CMP et de la CMA et aussi, *mutatis mutandis*, aux points inscrits aux ordres du jour provisoires supplémentaires des organes subsidiaires. Il a dit que chacun des organes directeurs et subsidiaires rappellerait les éléments convenus énoncés aux paragraphes 5 à 7 ci-dessus au moment d'adopter son ordre du jour.

9. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la vingt-huitième session de la COP soit modifié pour tenir compte des éléments susmentionnés, à savoir que les points 14 a) et b) et le point 15 soient laissés en suspens et que les points 18, 19, 20 et 21 soient supprimés.

10. Sur proposition de son président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Président de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties ;
 - b) Adoption du règlement intérieur ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour ;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - g) Dates et lieux des futures sessions ;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
6. Rapport du Comité de l'adaptation et examen des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité et de son fonctionnement.
7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁷.

⁷ L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

8. Questions relatives au financement :
 - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
 - b) Questions relatives au Comité permanent du financement ;
 - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds ;
 - e) Septième examen du Mécanisme financier ;
 - f) Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications ;
 - g) Mise en place des modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices visées au paragraphe 2 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4, y compris du fonds visé au paragraphe 3 de ces décisions.
9. Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.
10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
13. Questions de genre et changements climatiques.
14. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
 - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (*question laissée en suspens*) ;
 - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (*question laissée en suspens*).
15. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*question laissée en suspens*).
16. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Questions budgétaires, financières et institutionnelles ;
 - b) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
17. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
18. Questions diverses.
19. Conclusion des travaux de la session :
 - a) Adoption du projet de rapport sur la session ;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

11. À sa 1^{re} séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs⁸, dans laquelle figurait la liste des 20 organisations intergouvernementales et des 595 organisations non gouvernementales qui avaient été provisoirement admises en qualité d'observateurs. Suivant la recommandation du Bureau et sur proposition du Président, elle a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans la note susmentionnée.

12. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties^{9, 10}.

F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

13. À la 1^{re} séance, le Président a fait observer que les organes directeurs et les organes subsidiaires commenceraient leurs travaux sur tous les points de l'ordre du jour le jeudi 30 novembre et qu'ils tiendraient une séance plénière commune plus tard dans la journée pour entendre les déclarations liminaires des Parties et des observateurs.

14. Le Président a également fait observer que les organes subsidiaires – le SBSTA et le SBI – achèveraient leurs travaux mercredi 6 décembre et a dit attendre avec intérêt les conclusions issues de leurs sessions respectives.

15. Le Président a informé la COP qu'une fois closes les sessions des organes subsidiaires, il convoquerait une séance plénière et proposerait des modalités de travail pour la seconde semaine de la Conférence.

16. Le Président a informé la COP que le SBSTA et le SBI pourraient lui recommander des projets de décision ou de conclusion, pour examen et adoption, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

- | | |
|------------|---|
| Point 4 | Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention |
| Point 5 | Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention |
| Point 6 | Rapport du Comité de l'adaptation et examen des progrès accomplis par le Comité, de son efficacité et de son fonctionnement |
| Point 7 | Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, pour les aspects ayant trait au rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie |
| Point 8 b) | Questions relatives au Comité permanent du financement, pour les aspects ayant trait au deuxième examen des fonctions du Comité |

⁸ FCCC/CP/2023.

⁹ Le représentant de la Fédération de Russie a demandé que sa déclaration, dont l'enregistrement est disponible à l'adresse https://unfccc-events.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 2 h 24 min. 20 sec.), soit mentionnée dans le rapport de la session.

¹⁰ Le représentant des États-Unis d'Amérique a demandé que sa déclaration, dont l'enregistrement est disponible à l'adresse https://unfccc-events.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 2 h 24 min. 49 sec.), soit mentionnée dans le rapport de la session.

- Point 9 Mise au point et transfert de technologies et mise en place du Mécanisme technologique : rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques
- Point 10 Renforcement des capacités au titre de la Convention
- Point 11 Questions relatives aux pays les moins avancés
- Point 12 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
- Point 13 Questions de genre et changements climatiques, pour les aspects ayant trait au rapport sur la composition par sexe et un rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre dans les processus des organes constitués
- Point 16 a) Questions budgétaires, financières et institutionnelles

17. La COP est convenue de procéder conformément à l'organisation des travaux proposée par le Président.

18. À la 2^e séance conjointe des organes directeurs et subsidiaires, le jeudi 30 novembre, des déclarations ont été faites par les représentants de Cuba (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Espagne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de Samoa (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), de la Zambie (au nom du Groupe africain), de l'État plurinational de Bolivie (au nom des pays en développement animés du même esprit), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de l'Uruguay (au nom de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay), du Brésil (au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine), du Honduras (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides) et du Sénégal (au nom des pays les moins avancés). Des déclarations ont également été faites par les représentants de sept Parties.

19. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations non gouvernementales du monde des affaires, de l'industrie et de défense de l'environnement, d'organisations non gouvernementales représentant des agriculteurs, des établissements de recherche et des instituts indépendants, d'organisations non gouvernementales syndicales, d'organisations non gouvernementales d'enfants et de jeunes, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, ainsi que du Groupe Femmes et genre.

(À compléter)

III. Points 2 g) à 8 f) de l'ordre du jour

(À compléter)

Mise en place des modalités de financement permettant de faire face aux pertes et préjudices visés au paragraphe 2 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4, y compris du fonds visé au paragraphe 3 de ces décisions

(Point 8 g) de l'ordre du jour)

(À compléter)

20. À la reprise de sa 1^{re} séance, le 30 novembre, la COP a adopté la décision intitulée « Mise en place des nouvelles modalités de financement, y compris d'un fonds, permettant de faire face aux pertes et préjudices visés aux paragraphes 2 et 3 des décisions 2/CP.27 et 2/CMA.4 », figurant dans le document FCCC/CP/2023/L.1-FCCC/PA/CMA/2023/L.1.

21. Le Président a prié le secrétariat de mettre à jour le paragraphe 14 de la décision mentionnée au paragraphe 20 ci-dessus afin de tenir compte de toute offre de contribution au fonds visé dans cette décision qui aurait été faite pendant la Conférence. Il l'a également prié de publier sur le site Web de la Convention toutes les offres de contribution au fur et à mesure qu'elles seraient faites.

22. Le Président a encouragé les Parties à désigner pendant la Conférence les membres et les suppléants du Conseil du Fonds afin que celui-ci puisse être immédiatement opérationnel et venir en aide aux pays en développement parties qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

23. Le Président a recommandé au Conseil, une fois qu'il aurait été constitué, de réfléchir à la dénomination du fonds visé dans la décision susmentionnée.

24. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties¹¹.

IV. Points 9 à 18 de l'ordre du jour

(À compléter)

V. Conclusion des travaux de la session

(Point 19 de l'ordre du jour)

A. Adoption du projet de rapport sur la session

(Point 19 a) de l'ordre du jour)

25. À sa xx^e séance, le xx décembre, la COP a examiné le projet de rapport de la session et, sur proposition de son président, a autorisé la Rapporteuse à en achever l'élaboration, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

B. Clôture de la session

(Point 19 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

¹¹ Le représentant de la Türkiye a demandé que sa déclaration, dont l'enregistrement est disponible à l'adresse https://unfccc-events.azureedge.net/COP28_94190/agenda (à 1 h 03 min. 49 sec.), soit mentionnée dans le rapport de la session.